

**MAIRIE DE SAINT JEAN DE VIGNES**  
**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 23 JANVIER 2015**

**Etaient présents :**

**P. BOUTEILLE**

**G. MORIER**

**C. SURREL**

**A. COLONGO**

**E. DUTRIEVOZ**

**E. MARCEL**

**D. BARROT**

**J. CONTICCHIO**

**C. ROBESSON**

**Membres en exercice : 11**

**Membres présents : 9**

**Convocation : du 15 janvier 2015**

**Secrétaire de séance : Camille ROBESSON**

Le conseil municipal s'est réuni en séance publique le vendredi 23 janvier 2015 à 19 h 30 en mairie sous la présidence du maire Monsieur Philippe BOUTEILLE.

Après lecture et approbation du compte rendu de la séance précédente, les points inscrits à l'ordre du jour sont successivement examinés.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUJOLAIS PIERRES DOREES**

**1. Pacte financier :**

Monsieur le Maire rappelle que suite à la réunion de présentation du PACTE financier aux Conseillers Communautaires du 5 mai 2014, deux compétences restaient en suspens : les compétences Jeunesse et Petite Enfance.

La délibération du 7 mai 2014 a arrêté les nouvelles compétences exercées par la Communauté de Communes. Un nouveau travail a été réalisé sur les compétences Jeunesse et Petite Enfance, finalisant le coût de ces compétences et instaurant une solidarité de 15% sur ces coûts.

Le 29 octobre 2014, la commission locale d'évaluation des charges transférées s'est réunie et a approuvé le PACTE financier à l'unanimité (29 voix POUR et 2 abstentions). S'agissant d'un accord dérogatoire, le pacte devait être approuvé à l'unanimité par le Conseil Communautaire pour être applicable.

Dans sa séance du 10 décembre 2014, le Conseil Communautaire s'est prononcé à 48 voix POUR, 2 Abstentions et 1 voix CONTRE. L'unanimité n'étant pas atteinte, il appartient aux Conseil Municipaux de se prononcer.

Le conseil approuve à l'unanimité le pacte financier.

**2. Instruction des autorisations du droit des sols :**

Les services de l'Etat ayant confirmé le retrait définitif de la DDT pour l'instruction et le suivi des dossiers d'autorisations du droit des sols (ADS), la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées a proposé de lancer un marché visant à offrir un suivi d'aide à l'instruction des dossiers aux communes.

Le Conseil municipal, dans sa séance du 25 juillet 2014 a donné son accord pour adhérer au groupement de commandes pour la consultation sur une pré-instruction des autorisations du droit des sols.

Cette délibération étant entachée d'irrégularités, la Préfecture, par courrier du 9 septembre 2014 en demande le retrait, opposant que les articles R.410-5 et R.423-15 du code de l'urbanisme, qui fixent limitativement la liste des autorités pouvant être chargées de l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols ne prévoient pas de personnes privées telles qu'un bureau d'études.

Monsieur le Maire propose donc de retirer cette délibération.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retirer la dite délibération

## **PLU :**

Par délibération en date du 23 mai 2014, la commune a souhaité lancer une procédure de modification de son PLU, suite aux nouvelles directives de la loi « ALLUR ». Monsieur le Maire propose de demander une aide financière, pour les frais engendrés, dans le cadre de la répartition du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation.

Accord du conseil à l'unanimité.

## **URBANISME**

Ont été accordés :

-Le permis de construire n° 069 212 14 F0004 à Mr Guy FRACHE – 107 chemin du Mont Saint Jean - pour la construction d'un garage.

-La déclaration préalable n° 069 12 15 F0001 à Mr William GOMEZ – 2 chemin de Porrières – pour la construction d'une piscine et d'un local technique.

## **RESTAURANT SCOLAIRE**

Subvention : sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents vote une subvention à l'association « les Petits Ocques Rouges », qui gère le restaurant scolaire, de 4 500 euros pour l'exercice 2015. Cette subvention pourra être réajustée si l'association connaissait des difficultés financières.

## **SIVU DE LA PRAY**

Le Sivu de la Pray propose une étude diagnostic des eaux pluviales communales sur l'ensemble de son territoire. Cette étude a pour but de mieux connaître les réseaux d'eaux pluviales sur chaque commune et notamment leur exutoire.

Accord du conseil à l'unanimité.

## **SYNDICAT MIXTE DU VAL D'AZERGUES**

Suite à la restitution de la compétence « Equipement sportifs – terrain de football » aux communes par la CCBPD, trois de ces communes membres (Belmont d'Azergues, Lozanne et Saint Jean des Vignes) sont invitées à adhérer au syndicat individuellement mettant fin au principe de représentation substitution à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 et a adopté la proposition de l'arrêté modificatif pour le changement de statut juridique.

Accord du conseil à l'unanimité.

## **LOGEMENTS OPAC**

La construction des logements suit son cours, les maisons de la partie nord du lotissement sont construites jusqu'au 1<sup>er</sup> étage. Le réseau est en construction pour la partie sud de lotissement.

Monsieur le Maire propose la création d'un chemin piétonnier communal en bordure du futur lotissement. Accord du conseil à l'unanimité.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

- Délibération attribuant le nom de la rue menant à la propriété de Mr et Mme BARROT : impasse de l'école
- Construction d'une caserne de pompiers sur la commune de Chazay d'Azergues. Le coût de la participation pour la commune, pour l'acquisition des terrains, est de 2 589 €.

La séance est levée à 21 heures 30.

Le prochain conseil est fixé au vendredi 27 février 2015, à 19h30.